

REVISION DU POS ET SA TRANSFORMATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE DE SUMENE		
Maître d'ouvrage Commune de Sumène Mairie de Sumène 26, place du Plan 30440 Sumène Tél : 04 67 81 30 05 Fax : 04 67 81 33 79	Assistant	
	 Résidence Le Saint-Marc 15, rue Jules Vallès 34200 Sète Tél. Fax. 04.67.53.73.45. E-mail : urba.pro@grounelamo.fr	 Résidence Le Saint-Marc 15, rue Jules Vallès 34200 Sète Tél. Fax. 04.48.14.00.13 E-mail : naturae@grounelamo.fr
Personnes invitées : Le conseil municipal Le personnel municipal	Membres présents Monsieur MORALI, Maire Madame CASTANIER, Maire adjoint Monsieur LEPROVOST, Maire adjoint Monsieur LAURANO, Maire adjoint Madame BOISSON, Conseillère municipale Monsieur SAULO, Service urbanisme Monsieur ESPAZE, Service des eaux Monsieur BRUN, Secrétaire de Mairie Monsieur COLIN NOGARET, urbaniste, Agence Urba.pro Membre excusé	
REUNION N°5 - du 3 novembre 2015 Objet : Réunion technique pour l'élaboration du P.A.D.D. Rédacteur : Urba.pro		

La réunion de ce jour a pour objet la réalisation d'un débat autour du projet d'aménagement et de développement durable de la commune.

Les membres de la commission urbanisme et les services urbanisme et eaux de la commune sont également présents. Les membres présents ont maintes fois pris la parole. Le présent compte rendu fait état des principaux échanges et débats tenus lors de cette réunion.

Un calendrier prévisionnel des prochaines échéances, réunions et ateliers de concertation a été établi. Les dates retenues sont rappelées à la fin de ce document.

Les échanges se sont portés ensuite sur **la venue d'une stagiaire** au sein des services de la Mairie. Des pistes de sujet de stages ont été abordées :

- Réalisation de l'inventaire du bâti en zone naturelle et agricole. Il s'agit de déterminer l'intérêt architectural ou patrimonial du bâti justifiant l'autorisation de changement de destination.
- Réalisation des prescriptions liées aux éléments remarquables à protéger en vertu de l'article L123-1-5-III 2° du code de l'urbanisme
- Réalisation d'une charte architecturale et paysagère à annexer au règlement.

Le sujet du stage devra être précisé en accord avec la formation de l'étudiante. Le BE Urba.pro précise que le suivi de la stagiaire devra faire l'objet d'**une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage** dans le cadre d'une mission complémentaire.

La réunion s'est poursuivie sur l'élaboration du PADD de la commune. Le BE Urba.pro assure une présentation sur le rôle, le contenu, l'élaboration et l'articulation du P.A.D.D. vis-à-vis des autres documents qui constituent le plan local d'urbanisme.

Le BE Urba.pro présente des cartes qui reprennent les enjeux paysagers, environnementaux et urbain de la commune à différentes échelles. Ces cartographies ont permis d'initier le débat autour du positionnement de l'équipe municipale concernant les orientations du P.A.D.D.

Les aspects ayant fait consensus et validés lors de la réunion de ce jour seront intégrés dans la rédaction d'une première trame de P.A.D.D. qui sera transmise avant la prochaine réunion.

Plusieurs aspects du projet d'aménagement et de développement durable ont été développés lors de cette réunion sans que les membres de la commission urbanisme n'aient pu se positionner de manière ferme sur ces dispositions.

La réunion plénière du 20 novembre sera l'occasion pour les membres de la commission urbanisme de présenter les éléments débattus lors de la présente réunion et de trancher les partis d'aménagement retenus avec l'ensemble du conseil municipal

Les questionnements suivants restent à trancher :

- ✓ Quelle hypothèse de croissance démographique retenue entre hypothèse haute, basse voire intermédiaire? Celle-ci conditionnera les objectifs de modération de la consommation d'espace, de production de logements et les disponibilités foncières ouverte à l'urbanisation.
- ✓ Quels secteurs préférentiels d'urbanisation?
- ✓ Le programme d'amélioration du réseau d'assainissement collectif en fonction des points précédents.
- ✓ Concernant les mobilités douces, ont été évoquées les possibilités de rendre piétonnier certains secteurs du centre ancien. Il s'agit de confirmer ou non cette orientation. L'accès uniquement aux riverains pour la rue Villeneuve a également été abordé.
- ✓ Concernant le développement économique, le réinvestissement des friches industrielles a été proposé. Quel positionnement?
- ✓ Le principe d'une charte architecturale et paysagère a été acté pour régir en complément du règlement les aspects extérieurs, l'implantation et l'intégration paysagère des nouvelles constructions et installations dans le respect de l'architecture et des paysages locaux. Pour aller plus loin dans la protection d'éléments patrimoniaux, il existe également la possibilité au titre de l'article L123-1-5-III 2° du code de l'urbanisme de protéger ces derniers. Il s'agit d'édicter pour ceux-ci des préconisations spécifiques en plus d'un repérage au plan de zonage. Le conseil municipal devra se positionner sur les éléments qu'il souhaite voir bénéficier de telles préconisations.
- ✓ Le réaménagement de la place du Plan a également été abordé. Il s'agit de faire la synthèse des intentions et des volontés concernant cet espace.

Prochaines étapes :

- Envoi d'une première trame de PADD sur la base du projet exprimé lors de la présente réunion.
- Réunion plénière le 20 novembre
- 2ème atelier citoyen le mardi 24 novembre 18h30 à la salle du Diguedan. Envoi invitation aux membres de l'APH par le secrétariat de la Mairie. Envoi du CR de l'atelier 1 aux participants et nouveaux membres par le BE Urba.pro
- 2ème réunion technique de travail sur le PADD en présence de certaines personnes publiques associées le mardi 1er décembre à 14h30. Invitation par le secrétariat de la Mairie.
- Réunion publique en présence de l'APH, les élus et Urba.pro le 12 janvier.
- Réunion de présentation du P.A.D.D. aux personnes publiques associées le vendredi 15 janvier à 14h30.
- Fin janvier :
 - ✓ Réunion de consultation du monde agricole. Modalités à préciser lors de la réunion du 1er décembre
 - ✓ Débat en conseil municipal du P.A.D.D.
 - ✓ Réunion de cadrage avec la DREAL pour l'évaluation environnementale.